

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

DÉCISION

| |
|------------------------|
| numéro |
| CCDC_211118_140 |

portant sur

FIXATION DES TARIFS DE LA RÉGIE DE RECETTES DU SALON DES MÉTIERS D'ART POUR L'ANNÉE 2021

Le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 7°,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

VU l'arrêté n° 2015_031 portant création de la régie de recettes salon des métiers d'art,

VU la décision n°CCDC_200330_029 du 30 mars 2020 relative aux tarifs de la régie de recettes du Salon des métiers d'art pour l'année 2020,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs de la régie de recettes du Salon des métiers d'art pour l'année 2021 comme suit :

Tarifs de location des stands :

| taille du stand | tarif exposants | tarif spécial collectifs * |
|---------------------------------------|-----------------|----------------------------|
| stands 6m ² (3m l x 2m p) | 200 euros | 160 euros |
| stands 6m ² avec angle | 240 euros | 200 euros |
| stands 8m ² (4m l x 2m p) | 250 euros | 210 euros |
| stands 8m ² avec angle | 270 euros | 230 euros |
| stands 9m ² (3m l x 3m p) | 300 euros | 260 euros |
| stands 9m ² avec angle | 320 euros | 280 euros |
| stands 12m ² (4m l x 3m p) | 360 euros | 320 euros |
| stands 12m ² avec angle | 400 euros | 360 euros |

* Tarifs réservés aux membres de collectifs d'artisans métiers d'art ou d'artistes reconnus

Un acompte de cinquante euros sera demandé à l'issue du comité de sélection afin de confirmer l'inscription, il sera encaissé et cela dans le but de limiter les désistements. Cet acompte viendra en déduction du montant total de la facture,

En cas d'annulation en dehors des délais, l'acompte ne sera pas restitué

Tarifs de la billetterie :

- tarif normal : deux euros,

- tarif réduit : un euro,